

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 14 mai 2020 à 17 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Daniel Bourdon et également par conférence téléphonique, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-05-330

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-05-331

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec l'ajout du point suivant :

- 5.2 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 351-1 relatif à un emprunt et une dépense afin d'effectuer des travaux dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-05-332

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 11 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-05-333

ENTENTE RELATIVEMENT À LA COUPE D'ARBRES SUR LE TERRAIN DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT les nouvelles normes de dégagement latérale des pistes pour l'aéroport de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que des travaux de déblai et de déboisement seront exécutés aux bords de la piste de l'aéroport de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT l'urgence de faire les travaux afin d'obtenir la certification;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter l'entente avec Scierie Bruno Bélisle (9130-0814 Québec inc.) relative aux travaux de coupe de bois à l'aéroport de Mont-Laurier et l'application d'une redevance de 20 % en fonction des bénéfiques.

ADOPTÉE.

20-05-334

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial demande de suspendre tout processus décisionnel impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens ainsi que tout processus référendaire;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033, adopté le 7 mai 2020, permet aux Conseils municipaux de décider de déroger à la suspension du processus référendaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal décide d'entreprendre le processus d'adoption du règlement d'emprunt numéro 351-1;

CONSIDÉRANT l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* obligeant les municipalités qui adoptent un règlement décrétant un emprunt qui ne répond pas aux critères du 2^e alinéa du même article, de soumettre celui-ci à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le Conseil décide de tenir un registre relativement au règlement d'emprunt numéro 351-1 en y apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 351-1 visant à modifier les articles 4 et 6 et à abroger l'annexe « II » du règlement 351 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ et une dépense de 8 000 000 \$ pour des travaux de terrassement, d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'enfouissement du réseau câblé et d'aménagements dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-05-335

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire